Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_14-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	09	11
Quorum respecté		

Date de la convocation
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2026, le 11 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : BERHAULT Patricia ayant donné mandat à GERARD Philippe, VARRIER Karine ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie, THEAUDIN Stéphanie

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : MOTEL Romain

2026-14- Entretien de voirie Programme 2026

La commune de Comblessac dispose d'un réseau de voirie communale dont l'entretien régulier constitue une priorité pour garantir la sécurité des usagers, préserver la qualité des infrastructures et assurer la bonne gestion des eaux pluviales.

Il s'agit d'identifier pour l'année 2026 des opérations ciblées, notamment sur le **curage des fossés** et la réalisation de **points à temps automatique**.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de **préservation du patrimoine communal** et de **prévention des risques** notamment ceux liés aux inondations ou à la dégradation prématurée des chaussées. Elles contribueront par ailleurs à une **optimisation des coûts d'entretien** sur le moyen terme, en limitant le recours à des réparations plus lourdes et onéreuses.

Sur cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De valider** les priorités d'intervention pour l'année 2026 en matière d'entretien de voirie :
  - Le **curage des fossés** sur les axes à identifier
  - La réalisation de **points à temps automatique** sur les portions de routes jugées prioritaires

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_14-DE

- **Autoriser** le Maire à engager les dépenses correspondantes sur la base des devis établis par les entreprises consultées pour le Curage des fossés et le Point à temps automatique
- **Dire** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026 Article 615231
- **Autoriser** l'adjoint en charge des travaux à :
  - **Organiser** la planification des interventions en coordination avec les prestataires retenus
  - **Assurer** le suivi des travaux en lien avec les services techniques,
- **Autoriser** le Maire à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
MOTEL Romain

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)